



DÉCHETS

ARCHIVE

Pour vos haies, (re) plantez local !

Depuis le 1er septembre 2020, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est engagée dans une démarche de replantation de haies en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Une bonne action pour l'environnement, qui combine réduction des déchets et maintien de la biodiversité locale !

PUBLIÉ LE
1 OCTOBRE 2020

L'article que vous consultez est archivé, il aborde un sujet qui n'est plus d'actualité.

Réduire ses déchets verts

Actuellement, de nombreux jardins sont entourés de haies dites « à croissance rapide » composées de thuyas, de troènes ou de lauriers palmes. Ces haies

nécessitent des tailles régulières, ce qui génère de gros volumes de déchets verts.

Pourtant, des essences locales poussent moins rapidement tout en ayant l'avantage d'offrir un meilleur agrément esthétique. C'est pourquoi, afin de favoriser la réduction de déchets verts et la valorisation des paysages, **la Communauté urbaine met gratuitement une benne à disposition de chaque habitant qui souhaite arracher une haie à croissance rapide.** En échange, l'utilisateur s'engage à replanter une haie d'essences locales.



La haie : bonne par nature !

Planter des haies permet de :

- Limiter les effets de surchauffe en été
- Réduire les ruissellements et favoriser l'absorption de l'eau dans le sol
- Maintenir la biodiversité en logeant et nourrissant les oiseaux, les hérissons, les abeilles...

Demander la mise à disposition d'une benne

Toute demande doit être formulée par internet en remplissant **le formulaire en ligne** ou au **02 35 22 25 25**. La benne est mise à disposition sous un délai d'un mois maximum.

Une fois votre demande effectuée, la communauté urbaine envoie à l'utilisateur une

charte d'engagement. La mise à disposition gratuite de la benne est également soumise à des contraintes techniques et à un volume minimum de déchets de 15 m³.

Planter sa haie : laissez-vous guider!

Partenaire de l'opération, **le CAUE apporte des conseils en termes de plantations, de choix des essences, d'entretien et de coût**. Une permanence est assurée en mairie de Montivilliers, le 2^e jeudi après-midi de chaque mois. Il est également possible de joindre un conseiller au **02 35 72 94 50** ou d'envoyer ses questions **par mail** .

Une brochure éditée par le CAUE et Le Havre Seine Métropole explique les nombreux avantages de la haie, présente les variétés locales et donnent des exemples pour composer sa haie.